



CARTE DE FORMATION

Ce lundi 7 janvier, au CREFOP (Comité Régional Emploi-Formation-Orientation professionnelles) a été présentée l'évolution de la carte des formations professionnelles par la voie scolaire et l'évolution de la carte des formations professionnelles initiales par apprentissage

Première synthèse

En 17: fermeture de 2 bac pro à Royan "gros œuvre" et à la rentrée 2020 à Surgères "Technicien Bois", à Jamain fermeture GA compensée par ouverture Accueil, à Doriolle diminution capacité d'accueil en GA de 60 à 30

En 79: fermeture à Bressuire de deux bac pro "Technicien froid" et "Technicien système énergie climatique", à Thouars fermeture GA compensée par ouverture "Transport" et fermeture MC technicien en énergie renouvelable, aux grippaux fermeture CAP compensé par ouverture CAP ECMS, à Gaston Barré fermeture du CAP peinture en carrosserie automobile

En 86: à Mortier fermeture GA compensée par ouverture ASSP, fermeture MC monteur réseau

En 16: à Rostand fermeture du CAP 2 ans métiers de la mode et ouverture en un an.

Il est à noter que tous les établissements qui disposaient jusque-là de bac pro GA, bac pro logistique ou bac pro transport n'apparaissent pas dans ce projet de carte des formations alors que ces formations sont regroupées dès la rentrée 2019 en une seule famille des métiers des bac pro avec une seconde commune GATL.

Même remarque pour les établissements qui disposaient de bac pro commerce, bac pro vente, bac ARCU ces formations sont regroupées dès la rentrée 2019 en une seule famille des métiers, des bac pro avec une seconde commune MRC.

Même remarque pour les établissements qui disposaient de bac pro travaux public, bac pro technicien du bâtiment.... bac pro métallerie ces formations sont regroupées dès la rentrée 2019 en une seule famille des métiers, des bac pro avec une seconde commune MCDBTP (famille des métiers de la construction durable du bâtiment et des travaux publics).

Il est à noter également que pour toute ouverture, aucun seuil d'ouverture n'est précisé.

Autre remarque sur cette carte des formations : des mises en réseau d'établissement se constituent pour les formations proposées en 1^{ère} qui ne seraient pas dispensées dans le LP de seconde, sans se soucier des problèmes engendrés par les frais de déplacement et d'hébergement que nécessitera cette obligation de mobilité pour les élèves.

Par contre pour la carte sous apprentissage c'est 48 ouvertures (tous les niveaux de formation confondus).

La réforme de la voie pro, comme celle du Lycée général et technologique se fait en catimini : les cartes des formations ont été déterminées dans l'entre-soi, jamais discutées avec les enseignants ou leurs représentants.

Nous dénonçons fermement ce choix politique rétrograde qui va à l'encontre des élèves et des personnels.